

### **ACTION IMMOBILIER**

77 Rue du Faubourg Bonnefoy 31500 TOULOUSE

Tél.: 05 61 61 91 91

Mail: action.immobilier@century21france.fr

# **HONORAIRES 2024**

### **TRANSACTION**

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
EUROS	EUROS
jusqu'à 70000*	6 500
70 001 à 80 000	7 500
80 001 à 90 000	8 000
90 001 à 100 000	9 000
100 001 à 110 000	9 500
110 001 à 120 000	10 000
120 001 à 130 000	10 500
130 001 à 140 000	11 000
140 001 à 150 000	11 500
150 001 à 160 000	12 000
160 001 à 170 000	13 000
170 001 à 180 000	14 000
180 001 à 200 000	14 500
200 001 à 220 000	15 000
220 001 à 240 000	16 000
240 001 à 260 000	17 000
260 001 à 280 000	18 000
280 001 à 300 000	19 000
300 001 à 320 000	20 000
320 001 à 340 000	21 000
340 001 à 360 000	22 000
360 001 à 380 000	23 000
380.001 à 400 000	24 000
Au-delà de 400 001€ - 6% TTC soit 5% HT	

# \*FORFAIT PRIX DE VENTE PARKING / GARAGE - HONORAIRES TTC 2000 EUROS

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

## **LOCATION**

Honoraires à la charge du locataire (Bien meublé) : 8.5% TTC du loyer annuel charges comprises Honoraires à la charge du locataire (Bien vide) : 8.5 % TTC du loyer annuel hors charge

Dans la limite du plafonnement des honoraires de location à la charge du locataire selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone TENDUE (Loi ALUR)

Le montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, à la charge du locataire ne peut excéder 10€/m2

Le montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux, à la charge du locataire ne peut excéder 3€/m2.

Honoraires à la charge du bailleur (Bien vide) : 8.5 % TTC du loyer annuel hors charge

Honoraires à la charge du bailleur (Bien meublé) : 8.5% TTC du loyer annuel charges comprises

Honoraires pour location bureau/Garage/Locaux: 30 % du loyer annuel hors charge pour chaque partie

Avenant au contrat de location : 300 € TTC pour chaque partie

## **GESTION**

Honoraires gestion locative :8 % HT. des encaissementsAvenant au contrat de location :300€ TTC pour chaque partieAssurance Loyers impayés :2.70 %TTC des sommes facturées

Frais administratifs annuel bailleur: 30 € TTC

Taux TVA à 20 %

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la règlementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société